

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 25 JANVIER 2014**

Réunie Au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)

1 avenue Pierre de Coubertin – 75013 PARIS

Etaient présents :

LIGUES

ALSACE	LAUFFENBURGER P B.
AQUITAINE	ORTEGA R.
	OLIVIE J.
AUVERGNE	BUI XUAN Y.
BOURGOGNE	RAVASSAUD R.
BRETAGNE	GAUTIER G.
CHAMPAGNE ARDENNES	BOUZRAR M.
CORSE	FERACCI J.M.
COTE D AZUR	PUVELAND H.
	ROSADINI C.
ESSONNE	DALLERAC F.
	LAGAUCHE H.
FLANDRE ARTOIS	HERNANDEZ J.
	BAUSSART B.
FRANCHE COMTE	BOBILLIER J.P.
GUADELOUPE	JENASTE Y.
GUYANE	CEBRET F.
HAUTS DE SEINE	COLLIER C.
	MEZAHEM Y.
LANGUEDOC ROUSSILLON	BUI M.
	ROS T.
LIMOUSIN	DEMAISON D.
LORRAINE	HAAS J.L.
	VOIRIN J.M.
MARTINIQUE	BELFIT G.
MIDI PYRENEES	DEL BLANCO A.
	DOMAT J.L.
NORMANDIE	ALVES PIRES A.
	CORROYER J.
PARIS	PACCOUD R.
	BOULET P.
PAYS DE LOIRE	RECHDAOUI A.
	GAUBARD M.
PICARDIE	HAZARD J.J
POITOU CHARENTES	BRUNEAU R.
PROVENCE	BENSALAH A.
	PETTINELLA D.
REUNION	PEPIN A.

SAINT PIERRE ET MIQUELON	RIVAS A.
SEINE ET MARNE	SEGUI F.
	CLAUSE C.
SEINE ST DENIS	HAI P.
	LEPRINCE P.
T.B.O	AUCLERT A.
	BOUCHAIB P.
VAL D OISE	DESCHAMPS J.G.
	MOREL J.
VAL DE MARNE	MANIEY G.
YVELINES	OZDANIR A.

DEPARTEMENTS

AIN	LEONELLI M.
ALLIER	DULIGNER R.
ALPES DE HAUTE PROVENCE	PAOLETTI F.
ALPES (HAUTES)	NAGEL B,
ALPES MARITIMES	PERSONNET D.
	LECOMTE R.
ARDENNES	DEHAS H.
ARIEGE	CADENAT J.L.
AUBE	RETEAU J.
AUDE	TRIAIY J.M.
AVEYRON	GARCIA F.
BOUCHES DU RHONE	DE RANIERI D.
CALVADOS	BENAZZI K.
CHARENTE	GUEDJALI J.M.
CHARENTE MARITIME	GEORGEON A.
CHER	FORBEAU M.
COTE D OR	PICARD F.
COTES D'ARMOR	BOUTIER M.
DORDOGNE	THERON R.
DOUBS	TRUCHI R.
EURE	THILLIEZ P.
EURE ET LOIR	BEAUJEAN R.
FINISTERE	LE MEUR D.
GARD	GLISSANT F.
GARONNE (HAUTE)	COUSINIE T.
	BENSADALLAH A.
GERS	LEZE P.

GIRONDE

HERAULT

ILLE ET VILAINE

INDRE

INDRE ET LOIRE

ISERE

JURA

LANDES

LOIR ET CHER

LOIRE

LOIRE (HAUTE)

LOIRE ATLANTIQUE

LOIRET

LOT

LOT ET GARONNE

MAINE ET LOIRE

MARNE

MARNE (HAUTE)

MAYENNE

MEURTHE ET MOSELLE

MEUSE

MORBIHAN

MOSELLE

NIEVRE

NORD

OISE

ORNE

PAS DE CALAIS

PUY DE DOME

PYRENEES ATLANTIQUES

PYRENEES (HAUTES)

PYRENEES ORIENTALES

RHIN (BAS)

RHIN (HAUT)

RHONE

SAONE (HAUTE)

SAONE ET LOIRE

CHAMARD.

LESCALIER J.C.

GROSSO J.

GAUTIER C.

CLAUDE T.

CHEREAU F.

LE PAILLEUR L.

MONIN-VEYRETTE R.

PETITJEAN R.

SOLER C.

MARMION C.

DREISSIA B.

LECLAIR A.

CHEVALIER M.

BAHOLET M.

DIQUELOU A.

DELPEYROUX P.

CESARO F.

LEGER D.

BOBLIQUE J. M.

LOURDET B.

MAUNIT X.

LI VOLSI S.

NICOLLE R.

CASTIGLIONE P.

DIDIER J.

DUCROT R.

LOPEZ M.

LEGRAND J.C.

ABOUBEKER A.

LAFONT G.

MENANT R.

BRECHARD VERGES E.

COMET I.

LAMARQUE Y.

RUBIO J.L.

BANGRATZ G.

IHLE G.

BAUMANN Y.

LARIO J.

MENARD P.

BARBA M.

HAVEZ J.L.

DELAYE D.

SARTHE
SAVOIE
SAVOIE (HAUTE)
SEINE MARITIME
SEINE MARITIME
DEUX SEVRES
SOMME
TARN
TARN ET GARONNE
VAR

VAUCLUSE
VENDEE
VIENNE
VOSGES
YONNE
BELFORT (TERRITOIRE)

MOREAU D.
BRAILLON D.
VOUTAY J.M.
JOULIN G.
HARTMANN J.C
BRESSY F.
DELORGE B.
CAUQUIL J.P.
BOSREDON G.
BIDAUT J.Y.
ROSADINI P.
BOULESNANE A.
MOREAU C.
MAILLOU P.
KOEPFERT D.
VENET G.
SIBRE M.

Le Président, Monsieur Francis DIDIER, ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire à 10h00, en souhaitant la bienvenue aux représentants élus des Ligues et des Comités Départementaux.

Monsieur Alcino ALVES PIRES, Secrétaire Général, ouvre l'ordre du jour.

1

Allocution d'ouverture du Président

En plus d'une assemblée générale ordinaire nous allons également procéder à une assemblée générale extraordinaire puisque nous allons procéder à la modification des statuts qui a déjà été abordée lors de la réunion des présidents de ligues et comités départementaux au centre national d'entraînement.

Il laisse ensuite la parole au secrétaire général.

2

ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES ASSEMBLEES GENERALES DU 26 JANVIER 2013 ET 19 AVRIL 2013

Le secrétaire général rappelle l'ordre du jour à savoir l'adoption des deux procès verbaux d'assemblée générale du 26 janvier 2013 et 19 avril 2013.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, adopte les procès verbal de l'assemblée générale du 26 janvier 2013.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, adopte les procès verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2013.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

3

MODIFICATIONS DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA FEDERATION

L'assemblée générale devient extraordinaire afin de procéder à la modification des statuts et règlement intérieur de la fédération.

Le quorum nécessaire est atteint.

Francis DIDIER, président de la fédération française de karaté et disciplines associées reprend la parole.

SUR LES STATUTS DE LA FFK :

Il rappelle le travail relatif au projet du CNOSF, validé par le ministère des sports, sur quatre propositions de gouvernance dans les fédérations.

Le projet n° 1 a été choisi par la fédération française de karaté c'est à dire que le président de la fédération soit élu au scrutin uninominal majoritaire à un tour. Ensuite il est procédé à l'élection du Conseil d'administration.

Un changement dans le vocabulaire est opéré. Le terme conseil d'administration remplaçant celui de comité directeur.

Les statuts des ligues et des comités départementaux n'ont pas été modifiés. Sur ces points, le mode de scrutin reste le même sauf qu'au sein des ligues et des comités départementaux il n'y a plus de pouvoirs, seul le président du club qui pourra voter. Si ce dernier ne peut pas, il pourra déléguer cette capacité à un des licenciés de son club, qui devra alors obligatoirement être présent physiquement.

S'agissant des membres (clubs) de la fédération, la fédération juge qu'un délai de quatre mois d'inactivité est suffisant pour qualifier l'association sportive d'inactive.

M. GAUBARD, président de la ligue des Pays de la Loire s'interroge sur la précocité de ce délai.

Le message que l'on souhaite faire passer via ce délai est celui de l'adhésion. Il existe aujourd'hui de nombreux moyens de prendre une licence rapidement (notamment en ligne), par conséquent un délai de quatre mois est largement suffisant pour qu'un club licencie ses adhérents.

Le président de la ligue de Lorraine M. VOIRIN, précise que le terme « loi locale » présent dans certains articles, n'est pas correct et devrait être remplacé par « code civil local » page 5 notamment.

Il sera pris note de la remarque.

Quid de la représentation des féminines sachant que le ministère a demandé la suppression d'un article dans ses statuts, relatif à la proportionnalité hommes femmes au sein des fédérations sportives. Question posé par M. VOIRIN président du comité Lorraine.

Selon M. DIDIER il devrait y avoir 40 % de féminines dans les fédérations. Il faudra néanmoins attendre le vote de la loi de modification sur le sport par le ministère des sports qui devrait intervenir avant début de l'été 2014. Néanmoins si cette loi n'est appliquée qu'au niveau de la fédération et non dans les départements et ligues cette loi ne servira pas à grand-chose. La loi actuelle n'est d'ailleurs pas égale car on prend aujourd'hui en compte le nombre de licenciés à partir de 18 ans.

Une nouvelle dénomination a été donnée aux représentants à l'assemblée générale de la fédération. On parle maintenant de représentant des clubs.

Article 16 : dans les 32 membres du comité directeur, une place supplémentaire est laissée aux disciplines associées qui a vu son nombre de licenciés augmenter.

Article 17 : Si le comité directeur descend en dessous de 28 membres, un appel à candidature sera effectué. Dans les départements ou dans les ligues, la fédération conseille de prévoir une fourchette. La fédération quand à elle, est obligée d'avoir un chiffre fixe à la demande de son ministère de tutelle.

Lors de la réunion des présidents de ligues et comités départementaux le sentiment général était l'adoption de la majorité relative à condition d'avoir un minimum de 35 %. Au premier tour, le vote est à la majorité absolue et au second tour à la majorité relative. Ceci pour avoir une certaine légitimité.

Question de M. GAUBARD : s'agissant du vote des membres du bureau exécutif, le Conseil d'administration va-t-il voter l'ensemble de la liste ou poste par poste ?

Réponse: Le conseil d'administration votera l'ensemble de la liste ce qu'il n'est d'ailleurs pas obligé de faire.

Il n'y a pas de changement relatif au conseil d'administration.

Le Secrétaire général explique que contrairement aux statuts précédents, un titre sera donné à chaque article, pour plus de simplicité.

Le président de la ligue de la Réunion propose que l'article 6 concernant les DOM TOM soit modifié afin de rentrer dans le droit commun et d'alléger les statuts.

Le président de la ligue de Guadeloupe souhaiterait approfondir ce sujet pour connaître les conséquences de s'aligner sur le droit commun avec un représentant pour la fédération et un pour l'île représenté.

La conséquence est qu'il a droit à deux représentants de clubs qui se partagent leurs 4000 voix. Il souhaite un financement plus important.

Il lui est alors expliqué qu'une fois que la Réunion atteindra les 5000 licenciés, le financement sera plus important.

Conclusion sur ce point : pas de modification à l'heure actuelle.

SUR LE REGLEMENT INTERIEUR.

Le président continue la lecture des articles.

L'Article 122 : relatif aux candidatures au Conseil d'Administration est modifié. La phrase « projet sportif pour l'ensemble de la fédération » a été retiré. On fait simplement la fiche de candidature ce qui sera plus clair.

Une question non à l'ordre du jour est posée par le président du comité départemental des Pyrénées orientales M.RUBIO. Celui-ci souhaite une subvention pour les équipes techniques

départementales car on note la présence de plus en plus de licenciés dans certains départements.

Réponse : M. DIDIER lui répond qu'en comparaison avec le judo qui peut se le permettre car se voyant attribuer une subvention de 2 800 000 € par l'Etat, la FFKDA ne perçoit elle que 750 000 euros de subvention. Il y a donc un manque de financement pour que cette requête soit réalisable.

Question du représentant de la ligue du Val d'Oise M. MOREL : S'agissant de l'article 223 du règlement intérieur, convient t il de parler d'école des cadre et non plus d'école régionale de formation ?

L'AG décide de changer le terme en « école régionale de formation et de responsable de l'arbitrage ».

Les modifications terminées des statuts et règlement intérieurs, le vote peut commencer.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, adopte les modifications statutaires et du règlement intérieur de la fédération.

Résultat du vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

4

MODIFICATIONS DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR DES ORGANISMES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX DE LA FEDERATION

Une lecture des articles est réalisée.

STATUT LIGUES :

Article 3 : le terme cotisation fédérale est maintenu.

Article 11 : Le président fait un rappel concernant le cumul des mandats. Nul ne peut en effet être à la fois président d'un comité départemental et président d'une ligue.

MODELE DE REGLEMENT INTERIEUR LIGUE :

Article 131 : le terme « au minimum » laisse une fourchette plus importante pour le nombre de membre contrairement à un chiffre fixe qui poserait beaucoup de problème.

STATUT DEPARTEMENT :

L'article relatif aux membres du comité directeur départemental est modifié. En effet on passe de 6 à 20 membres à 4 à 20 membres. Il y a une prise en considération du fait que dans des petits départements il est parfois difficile de trouver des bénévoles.

REGELEMENT INTERIEUR :

C'est le même que celui des ligues, aucun changement n'a été opéré.

Question : M. DALLERAC représentant de la ligue d'Essonne : est ce possible qu'ils aient un Conseil d'Administration dans leur ligue.

Réponse: il faut soumettre la proposition au conseil d'administration de la fédération en amont pour approbation.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, adopte les modifications statutaires et du règlement intérieur des organismes régionaux et départementaux de la FFKDA.

Résultat du vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité.

5 RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Après avoir clôturé l'assemblée générale extraordinaire, l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire se poursuit par le rapport moral du président.

L'Etat de la fédération au 25 janvier 2014

La saison 2012/2013 s'est achevée avec 230 309 licences dont 13495 licences pour les AMV, soit une légère baisse dans cette discipline par rapport à l'année précédente où le nombre de licenciés représentait 14500 personnes.

A ce jour, nous avons dépassé la barre des 210 000 licences. Nous possédons actuellement une augmentation de 4 000 licences par rapport à l'année dernière. Nous espérons donc finir l'année 2013/2014 à 233 000 licences.

Les chiffres actuels du Krav-Maga s'élèvent à 10 025 et les Arts Martiaux Vietnamiens à 12 500 licences.

La situation fédérale

Comme vous allez pouvoir le constater dans le rapport du commissaire au compte et dans le bilan de la fédération, nous avons terminé notre saison 2012-2013 avec un compte de résultat positif de 89 831 euros.

Pour cette saison c'est un excellent résultat, compte tenu des contres coups de l'organisation des Championnats du monde de karaté et des Championnats du monde des AMV, organisés en juillet 2013.

Il est a noté que pour les Championnats du monde de karaté le budget s'élevait à 2 200 000 euros. Nous avons obtenu 900 000 euros de subvention, (CNDS 560 000, la région IDF

220 000 euros et la ville de Paris 80 000 euros). Les 120 000 euros de la MDS sont échelonnés sur 4 ans, la grande récré a participé à hauteur de 120 000 € également, le groupe ALTRAN à 50 000 euros et nos partenaires Adidas et Noris à 30 000 euros. Donc 1 060 000 euros au total.

L'achat du siège social est parfaitement intégré dans nos finances. Au terme de cet emprunt la fédération aura en possession 1000 m² qui à ce jour peuvent être évalués à 5 000 000 euros.

Nous avons acheté cette superficie en 2006 lorsque le prix du m² était de 2 200 euros, soit 2 200 000 euros pour tout le plateau. L'arrivée du métro à Montrouge a fait monter le prix du m² à 4 500 euros.

Les fonds de réserves en 2012 étaient de 2 963 000 000 euros et le fond de réserve au 31 août 2013 de 2 053 000 euros. L'état de la trésorerie au 31 août et d'environ 700 000 euros.

Notre prévision pour le 31 août 2014 s'élève à 1 000 000 d'euros de trésorerie.

La valeur comptable des immobilisations de la FF Karaté s'élève à ce jour à 6 000 000 d'euros puisque l'achat du pôle France de Montpellier a augmenté notre capital immobilier. Nous pouvons constater que le bilan général et la trésorerie sont sains et la fédération peut voir l'avenir sereinement.

Le centre national d'entraînement et de formation de Montpellier

La FF Karaté a inauguré son centre d'entraînement et formation les 14 et 15 septembre derniers, lors de la réunion des présidents de ligues et départements. Ce centre national a été construit avec un budget total de 2 272 587 euros, terrain compris. Ce budget a été complètement respecté. Nous avons eu également une subvention de 340 000 du CNDS et 200 000 euros de la région Languedoc Roussillon.

Cette réalisation a été financée par un crédit fédéral de 1 300 000 euros qui correspond à un remboursement annuel de 90 000 euros (ce qui correspondait au loyer de l'ancien pôle).

Nous venons de réaliser une mezzanine de 200 m² avec un plancher supérieur ce qui augmente la surface d'entraînement. Ce plancher a été subventionné par les 50 000 euros par la région, les 20 000 euros du CNDS. Nous avons un reliquat de 30 000 euros sur les travaux qui ont été investis dans cette mezzanine qui a coûté 110 000 euros. Cela a donc entraîné un investissement d'uniquement 10 000 euros pour la fédération.

La demande de licence en ligne

L'objectif n'est pas encore atteint car nous espérons arriver à 90% de club prenant la licence en ligne. A ce jour nous en sommes à 60% qui ont adhéré à ce contrat. Ce qui représente 66% des prises de licences.

Si nous comparons par rapport aux années précédentes, nous étions obligés d'employer 10 intérimaires de septembre à janvier, pour cette saison nous n'avons eu besoin de faire appel qu'à 2 contrats à durée déterminée de septembre à décembre. Cela a donc engendré une économie de 70 000 euros en frais de personnel.

L'objectif est bien entendu de travailler dans le service licences avec nos trois salariés habituels.

Nous souhaitons maintenir notre engagement auprès des départements afin de leur verser un euro supplémentaire dans le cadre du plan de financement.

Sachant que si l'Assemblée Générale consent à augmenter la licence de 1 euro, soit à 35 euros, l'euro supplémentaire sera reversé aux départements. La fédération n'aura donc pas d'augmentation de ressources, pour couvrir ses besoins, pendant 4 ans.

En effet, il faut environs 50 centimes par an pour subvenir aux hausses des charges fixes.

Le passeport sportif et certificat médical

Dans le courant de cette saison le passeport sportif a subi des modifications au niveau de l' « étiquette identité » afin de ne plus imprimer 230 000 exemplaires dont 10 000 seulement sont utilisés par an.

Nous avons donc créé un dispositif où les ligues munies d'un petit tableau fournis par clé USB réalisaient l'impression de l'étiquette passeport avec le nom, le prénom et la date de naissance.

Il est apparu que ce travail supplémentaire possédait l'inconvénient de faire faire des allers-retours entre le club et la ligue.

Pour la rentrée 2014, nous avons donc travaillé sur certaines améliorations. Nous allons donner au club sur un support d'imprimerie, l'étiquette licence et l'étiquette du nom et prénom qui seront apposées. La première sera sur la carte plastique licence et la seconde sur le passeport.

Le passeport subit une modification à l'emplacement de la photo. Il suffira de décoller l'étiquette de protection et d'y apposer, à la place, la photo du pratiquant.

Dès la fin de la saison 2013-2014 soit en juin 2014, la fédération enverra aux clubs le nombre de cartes plastiques licences correspondant à leurs adhérents Karaté, Krav Maga ou AMV dès qu'ils auront pris leurs licences.

Ainsi le circuit « passeport-club-ligue » retrouvera une voie normale pour les clubs tout en préservant une large économie de moyens et d'impression pour la fédération.

Suites aux nombreuses communications au sujet du certificat médical, il ne faut pas confondre un projet de loi qui devrait sortir avec le texte de loi en vigueur à ce jour.

Nous rappelons également que le karaté n'est pas un sport de pratique à risques.

Le certificat médical pour la pratique en compétition doit porter la mention : « non contre-indication à la pratique du karaté en compétition ».

Le nouveau logiciel de compétition Karaté

Le nouveau logiciel WYNIWYG est terminé et nous en avons fait l'expérience au niveau fédéral pendant toute la saison pour y apporter des améliorations et veiller à éviter des dysfonctionnements.

Nous sommes donc prêts maintenant à assurer la formation des ligues.

Cette formation se fera par unité ou par groupe de deux ligues maximum. Dans les documents qui vous sont présentés vous trouverez les différents modules dont la ligue a besoin (2, 3, 4 ou 5 tatamis). Les achats d'ordinateurs et les écrans pour chaque tatami sont à la charge de la ligue. La formation et le programme informatique est à la charge de la FF Karaté. Les ligues souhaitant participer à une formation sont priées de s'inscrire auprès de Septime Hounkpatin ou Carla Piedade.

L'avantage de ce logiciel est que les clubs pourront s'inscrire directement sur votre programme. Aucun compétiteur ne pourra s'inscrire s'il n'est pas en possession de deux licences dont celle de l'année en cours, car le logiciel est équipé de cette vérification.

Le tirage au sort est automatique, l'envoi du PC central sur les ordinateurs tatamis peut se faire en filaire ou en wifi.

Un ordinateur central contrôle l'ensemble de la compétition, un ou deux écrans peuvent être installés pour les coachs afin de vérifier le déroulement de la compétition et de chacun de leurs compétiteurs.

Un écran de contrôle de la pesée assure un visuel sur le compétiteur et la validité de sa licence.

Chaque ligue et chaque département souhaitant s'équiper sera complètement indépendant. A ce jour un équipement STRAMATEL K-TOP coûte environ 1000 euros par tatamis alors que le nouveau matériel s'élèvera entre 500 et 700 euros.

Toutes les modifications réglementaires d'arbitrage seront mises à jour par le nouveau logiciel. Il en est fini du reformatage de l'appareil K TOP par STRAMATEL.

Le temps de passer de l'ancien logiciel KOPTY à Wyniwyg, nous avons mis en place une formule transitoire. Nous pouvons équiper les ligues et les départements d'un login et d'un code d'accès tout en utilisant l'ancien logiciel ce qui permettra à l'organisateur d'avertir ses clubs qu'ils peuvent désormais s'enregistrer en ligne.

Le coût de ce logiciel, qui a nécessité un développement et des essais pendant 1 an et demi, s'élève à 270 000 euros.

Le certificat de qualification professionnelle

L'année passée, nous n'avons pas renouvelé la formation aux ligues sur le CQP car la FF Karaté souhaite reformater le contenu de ce CQP et assurer la formation des responsables des écoles des cadres. Ces derniers devront prendre en compte le fait que tous les candidats suivant la formation d'un CQP doivent faire l'objet d'une étude.

En effet, le candidat devra justifier d'un potentiel futur emploi à temps partiel, peu importe le nombre d'heure pourvu qu'il soit accompagné d'une fiche de paie.

La fédération va assurer la formation de tous les responsables des écoles des cadres qui souhaitent renouveler leurs numéros d'agrément en centre de formation.

Les responsables de l'école de cadre devront suivre l'un des 4 stages organisés sur le plan fédéral, deux en zone sud et deux en zone nord. La formation sera entièrement prise en charge par la fédération, déplacement, hébergement et restauration.

Après révision des dossiers, il y a 15 ligues qui devraient récupérer leur qualification de formation au CQP.

Les cadres état et la convention d'objectif avec le ministère des sports

Actuellement la fédération est pourvue de 15 cadres d'Etats.

Dans notre nouvelle négociation de la convention d'objectifs, prévue fin février, nous devons négocier l'augmentation de nos postes de cadre d'Etat jusqu'à la fin de l'olympiade.

Nous espérons obtenir trois cadres supplémentaires ce qui porterait notre effectif à 18 cadres pour la fin de l'olympiade.

Au vue de la conjoncture économique, l'année passée, nous avons vu notre subvention d'Etat diminuée de 4,75%.

A ce jour, avant le rendez-vous, nous avons l'information par notre chargé de mission que la subvention 2013-2014 ne serait pas diminuée compte tenu de notre inscription aux Jeux olympiques continentaux, les jeux européens qui se dérouleront à BAKU.

Bien que le karaté n'ait pas été retenu comme sport olympique il est tout de même inscrit dans les jeux olympiques européens. Cela est peut être de bon augure ?

La saison sportive 2012-2013

Vous trouverez dans le rapport les résultats des trois principaux championnats.

Après ces excellents résultats pendant les Championnats du monde, ainsi que durant les World Games, la DTN et les entraîneurs nationaux ont une tâche compliquée car l'ascension est difficile mais ils doivent maintenant rester au sommet et préparer un grand Championnat du monde qui se déroulera Brème.

La fédération profite de la tenue de son assemblée générale pour annoncer que les Championnats d'Europe 2016 se tiendront en France, à Paris Bercy et que la France a déjà posé sa candidature pour les Championnats du monde prévu en 2018.

Arts Martiaux vietnamiens

La saison 2013 s'est terminée par l'organisation du Championnat du monde de Vovinam Viet Vo Dao qui aura coûté 186 000 euros.

Le Vovinam possède deux disciplines, comme le karaté, une application combat avec des protections qui peuvent se comparer au karaté contact et une épreuve technique qui peut se comparer au Kata.

La totalité des licenciés dans l'ensemble des AMV est de 13 374 licences. Ce qui laisse prévoir une augmentation de licences dans l'ensemble de ces disciplines et nous pourrions terminer l'année au 31 aout 2013 à plus de 15 000 licenciés.

La fédération va donc continuer son travail avec les AMV fort de notre expérience, en soutenant une démarche plus homogène dans la pratique sportive.

Dans le même temps, nous souhaitons respecter les différentes traditions dans la pratique universelle des clubs.

Krav Maga

Nous avons organisé et créé un premier Championnat de France qui s'est déroulé en mars dernier au stade Léo Lagrange et Paris. Celui-ci a remporté un vif succès avec 250 participants répartis en 4 catégories de sélection, 1er et 2eme catégories dans les ceintures de couleur et 1^{er} et 2eme catégories de ceintures noires.

Ce championnat se déroule sous forme de prestation/démonstration en binôme, deux hommes deux femmes ou mixte avec ou sans arme. Ce Championnat de France sera renouvelé chaque année.

Trois stages ont été organisés, 2 avec Eyal Yanilov et 1 avec Gabi Noah.

Les passages de grades étaient complètement intégrés depuis l'année dernière dans l'organisation générale des examens de grades.

Dans la refonte de la réglementation des grades de FF Karaté, la réglementation spécifique au Krav Maga a été actualisée afin de prendre en compte tous les courants de pratiques de cette discipline.

Dans les trois dernières années, nous sommes passés de 3500 licenciés à plus de 10 000 licenciés, à ce jour.

Une discipline qui se développe et qui est encadrée par une commission nationale de krav maga composée des 9 personnes suivantes : Alain Formaggio, Eric Benhamou, Patrick Vincent, José Lario, Jérôme Roesch, Patrick Bittan, Emmanuel Ayache, Claude Pouget et Marc Fesler.

Karaté Training Défense

Nous avons réalisé deux DVD de formation sur le Karaté Training Défense, une discipline pratiquée en portant un bas de kimono blanc et un tee-shirt spécifique.

Cette discipline est composée d'enchaînements, deux par deux, sur des cibles. La FF Karaté a créé une cible cylindrique mobile pour pratiquer en toute sécurité.

Dans cette méthode, il y a également des paos rectangulaires ainsi que des raquettes rondes spécifiques au karaté.

10 raquettes, 5 paos et 5 cibles peuvent permettre à un professeur d'encadrer un cours de 30 personnes. Nous avons constitué une équipe pour le développement de cette discipline qui officie d'ores et déjà. Celle-ci est composée de Bernard Bilicki, Philippe Corneloup, Serge Cal et Alexandre Biamonti.

La vacation et le déplacement de ce stage est pris en charge par la fédération. L'éventuelle accommodation est à la charge de la ligue. Le contact pour l'organisation de ces stages est le DTN adjoint, M. Tramontini, qui se chargera également de la mise à disposition et l'acheminement du matériel pour ces stages.

La FFK produira également tous les 6 mois un DVD renouvelant les dispositions pédagogiques de cette méthode.

Stages des experts fédéraux et stages sportifs dans les ligues.

L'année passée nous avons organisé deux stages par ligue avec nos experts fédéraux. Ces stages avaient une vocation d'une part traditionnelle et d'une autre part une vocation de karaté contact. Ces deux stages étaient payés par la FF Karaté, suite au retour du rapport du DTN concernant ces stages. La fédération allouait une subvention de 1000 euros pour les deux stages, il y avait également un stage pour les disciplines associées.

C'était à la ligue de choisir entre AMV, Krav Maga et Yoseikan budo. Cette prestation de stage était subventionnée au même niveau que le karaté, c'est dire à hauteur de 500 euros.

Pour cette année, nous avons mis en place deux stages par an. Le premier à vocation sportive, est dirigé par des cadres d'Etat de la fédération, ou des entraîneurs fédéraux. La FFK a pour cible, cette année, les jeunes dans la discipline du karaté sportif.

Le deuxième stage est un stage de karaté traditionnel ou contact dispensé par les experts fédéraux. La fédération prend en charge directement avec les intervenants, la prise en charge de leurs déplacements et de leur vacation. La ligue prendra en charge les accommodations sur place.

Les stages à vocation traditionnelle ou contact sont organisés à ce jour de la manière suivante : 1H30 de pratique dont le sujet porte sur les grades, puis 1H30 dispensé sur le thème choisi par l'expert fédéral.

Concernant Bernard Biliki et Alexandre Biamonti, lorsqu'ils dispenseront un stage de karaté traditionnel pour l'un et un stage sportif pour l'autre, ils devront également intervenir pendant 1H30 sur le Karaté Training Défense.

Les personnes ressources pour les stages en ligues sont Claudio Pettinella et Giovanni Tramontini pour le Karaté Training Défense.

Le nouveau site internet

Le service communication est composé d'une responsable : Emilie Hommette, de Maxime Rannou spécialisé dans le développement marketing et graphique et d'un webmaster,

Pierre-Yves Dick. Ensembles, ils ont supervisé la création d'un nouveau site internet qui sera opérationnel dans le courant de ce trimestre. Il est actuellement finalisé et les derniers réglages sont en train d'être affinés.

Nous avons été obligés de créer un site spécialisé pour les Championnats du monde ce qui a engendré un peu de retard pour la sortie de ce nouveau site.

Celui-ci pourra être consulté d'une façon plus agréable et plus moderne, comme lorsque l'on consulte le site du journal « Le Monde » par exemple.

La société qui a créé le site a également réalisé le site de la fédération d'athlétisme qui est d'une nouvelle génération.

Ce site sera décliné dans toutes les ligues et départements afin de créer une image et un graphisme uniforme.

La rénovation de ce site s'élèvera à environ 30 000 euros.

La boutique fédérale

La boutique fédérale s'est dotée d'un nouveau site internet avec un paiement paypal par carte de crédit. Le stand qui est présent sur les principales compétitions est également équipé d'un terminal de paiement par carte de crédit.

Le chiffre d'affaire est de 170 000 euros. Nos ventes sont croissantes chaque année pour essayer d'amortir la masse salariale et la location de notre local de stockage.

Celle-ci devra atteindre les 280 000 euros de vente pour être une opération équilibrée.

La boutique est à la fois un organe de vente et un organisme promotionnel.

Nous avons renouvelé les tenues d'arbitres (veste marine et pantalon gris), la veste est brodée ton sur ton avec le logo fédéral. Ces tenues sont en vente sur la boutique fédérale au prix de 200 euros.

6 RAPPORT DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL SUR SES ACTIVITES

Patrick ROSSO est le nouveau Directeur Technique National de la fédération française de karaté et disciplines associées, il occupait précédemment des fonctions à la FFJDA et à l'INSEP.

Comme les saisons précédentes, la saison 2012-2013 a permis de renforcer le fonctionnement de la direction technique nationale, cette équipe s'est encore consolidée. Ce présent rapport retrace les grandes lignes du travail réalisé en décrivant de manière

synthétique les éléments qu'il conviendra de retenir de l'activité de la direction technique nationale durant l'année 2012-2013.

I / MOYENS DE FONCTIONNEMENT

1. PERSONNELS D'ÉTAT

Au vu de l'historique, la FFKDA était jusqu'en 2006 particulièrement peu aidée dans ce domaine par le ministère chargé des sports, mais sous l'impulsion de mon prédécesseur, le nombre des cadres dont elle bénéficie a considérablement augmenté ces dernières saisons, avant de stagner la saison dernière.

Il faut toutefois noter qu'il sera difficile de continuer cette croissance dans le contexte actuel.

Au 31 août 2006, la FFKDA disposait de 6 postes.

Au 31 août 2012, elle disposait de 15 postes.

Au 31 août 2013, elle disposait de 15 postes.

Le remplacement de Dominique CHARRE, recruté par la Direction des sports en tant que sous directeur des sports au mois de Mai 2013, s'est effectué dans de bonnes conditions.

Jonathan MARUANI qui avait réussi le concours de professeur de sport réservé aux sportifs de haut-niveau et Ayoub NEGHLIZ qui avait réussi le concours externe de professeur de sport, tous deux étaient en année de stage au ministère et placés auprès de la fédération, ce qui leur a permis de rentrer dans leurs missions.

Tous deux étaient en passe d'être titularisés.

Jonathan MARUANI devait certainement rejoindre le service formation de la fédération.

Ayoub NEGHLIZ devait quand à lui prendre la responsabilité des équipes de France de kata et développer des activités en région pour améliorer le développement de la pratique sportive des katas.

Pour maintenir le nombre de poste il faudra anticiper le départ de Bruce NEUFFER qui a fait le choix de s'orienter vers la DRJSCS d'île de France (service déconcentré du MSJVA).

D'autre part il conviendra également de palier au départ de Florent GAUBARD.

2. CONVENTION D'OBJECTIFS

La négociation de la convention d'objectifs avec le ministère chargé des sports est un moment important de l'année puisqu'elle matérialise le montant de l'aide financière et en cadres techniques accordé par l'Etat à la fédération, elle indique également corrélativement le taux de réserve ou de confiance et d'encouragement que le ministère accorde à la fédération.

Sur ce second point, l'ambiance qui a présidé à la réception du président de la FFKDA par le directeur des sports, Thierry MOSIMANN, a été très agréable. La fédération française de karaté et des disciplines associées a été reçue par le directeur des sports pour une réunion de cadrage. A ce jour la convention n'a toujours pas été signée mais nous avons pu constater la haute considération accordée à notre fédération.

Les sujets ont été abordés de manière simple et directe, notamment ceux relatifs d'une part à la protection des grades et dans équivalents et d'autre part à la capacité de performance ainsi que de croissance de la Fédération.

Pour l'année 2013, la subvention accordée s'est élevée à 763 631 €.

Les augmentations de 781 156 € en 2007 à 785 176 € en 2008, puis à 795 832 € en 2009, puis encore à 822 286 € en 2010, et enfin à 860 493 € en 2011 pouvaient paraître modestes.

Mais il faut se souvenir qu'il s'agissait cependant de hausses. En 2012, pour la première année depuis 2006, la courbe s'était inversée et le versement de la subvention s'était finalement établi à 803 419 €.

L'aide financière pour 2013 était répartie en quatre grandes actions, découpées elles-mêmes en de nombreuses sous-actions :

- Développement : 102 500 € (- 8 500 € par rapport à l'année précédente) ;
- Sport de haut-niveau : 617 286 € (-32 207 € par rapport à l'année précédente) ;
- Protection des sportifs : 67 500 € (- 19 500 € par rapport à l'année précédente) ;
- Formation : 10 000 € (comme l'année précédente).

La baisse de la subvention s'est donc établit au montant de 39 788 €.

Nous n'avons pas à ce jour, le montant de la subvention prévue pour 2013-2014, mais nous avons la certitude que cette dernière ne sera pas revue à la hausse car le contexte général des finances publiques laisse craindre que la baisse de 2012-2013 fût la première d'une série qu'on espère la plus courte possible.

II / SPORT DE HAUT NIVEAU

1. LES RESULTATS DES EQUIPES DE FRANCE

Durant la saison 2012-2013, l'équipe de France séniors avait de nombreux challenges internationaux à relever avec en particulier les championnats du monde de PARIS BERCY fin novembre 2012, puis une échéance européenne début mai 2013 à Budapest, les Jeux Méditerranéens à Merzin (Turquie) et enfin les Jeux Mondiaux fin juillet 2013 à Cali (Colombie).

A contrario, l'équipe de France jeune n'a eu qu'une épreuve internationale, à savoir les championnats d'Europe à KONYA (Turquie) début février 2013.

CHAMPIONNATS DU MONDE SENIORS DE PARIS BERCY

Paris Bercy, chez nous en France, du 21 au 25 novembre 2012. Bilan historique pour la France lors de ces 21èmes championnats du monde.

Plus de 100 nations ont participé à cette compétition qui a réuni plus de 1000 compétiteurs engagés dans 16 épreuves.

20 nations ont été médaillées, 7 seulement ont obtenu un titre.

La France a donc terminé 1^{ere} au classement final des nations avec 13 médailles dont 7 médailles d'or, 2 médailles d'argent et 4 médailles de bronze.

C'est mieux que jamais pour la France mais aussi mieux que jamais dans l'histoire du karaté mondial puisqu'aucune nation n'avait jusque la remporté autant de titre.

4 éléments à retenir :

La préparation d'un plateau exceptionnel qui allait permettre la réalisation du plus beau championnat du monde de l'histoire du karaté mondial.

Une équipe de France qui est arrivée à maturité lors de ce championnat, après 6 années de travail de construction. Cette construction à d'abord été celle d'un encadrement fort puis celle d'un collectif performant.

Nos 2 équipes combat en finale et surtout victorieuses, ce qui met en évidence la force collective du karaté Français.

Le carton presque plein des filles combat avec 6 médailles sur 6 possibles 4 or et 1 bronze en individuel et 1 or dans l'épreuve par équipe.

Suite aux Championnats du Monde de PARIS BERCY, une réorganisation a été effectuée au sein du staff. En effet Thierry MASCI après avoir brillamment rempli ses missions d'entraîneur national puis de directeur des équipes de France a passé le relais à Louis LACOSTE jusqu'alors Entraîneur National qui s'est donc vu confier la mission de Directeur des équipes de France.

CHAMPIONNATS D'EUROPE SENIORS

L'équipe de France s'est rendu à Budapest du 9 au 12 mai 2013 pour y disputer les 48^e championnats d'Europe.

Cette édition s'est déroulée avec 45 pays présents et 689 compétiteurs. 25 Pays ont remporté au moins une médaille. 8 pays ont remporté au moins 1 titre.

Après un championnat du Monde exceptionnel et historique, l'équipe de France a fait un moins bon championnat d'Europe mais je le qualifie quand même de très bon et il était tout proche d'être lui aussi exceptionnel.

En effet, lors de l'édition européenne précédente, la France s'est classée 2^e au général avec 11 podiums dont 3 médailles d'or, 2 médailles d'argent, et 6 médailles de bronze.

A Budapest, la France conserve son rang de 2^e nation européenne alors qu'elle a eu plus de finales que l'an passé (6 contre 5) et surtout plus de finales gagnées (4 contre 3). Cela démontre sa constance, sa progression mais aussi l'élévation du niveau de la concurrence. Par ailleurs, je souligne que les podiums s'équilibrent entre les secteurs féminins et Masculin et, surtout, que nos équipes donnent une image forte de la France puisqu'elles sont toutes

deux en finale (comme en 2011 et 2012 à Bercy) et que l'équipe homme permet à « la Marseillaise » de clore le championnat.

Ce classement est aussi très bon, car la délégation française était composée de 50% de jeunes combattants (1^{ère} participation à un championnat de référence sénior auxquels se rajoute l'équipe kata masculine qui échoue au pied du podium). L'absence de notre équipe kata féminine, championne d'Europe en titre, était absente pour cause de blessure. Malgré cela, le secteur Kata ramène 2 médailles sur 3 possibles.

Enfin, il tenait à cœur à tout l'encadrement de réussir ce championnat d'Europe de Budapest pour pouvoir poursuivre le travail effectué depuis plusieurs années, pour maintenir la France en peloton de tête du karaté international et enfin pour éteindre (momentanément) les commentaires négatifs qui n'avaient d'autres moyens de se faire entendre que dire : « La France a gagné à Bercy parce que c'était en France. »

Grand bravo à toute l'équipe de France, en mettant en avant le doublé européen de William Rolle qui a réalisé, à mes yeux, son meilleur championnat de référence depuis qu'il est en équipe de France. Egalement GRILLON Kenji qui fait un double doublé individuel/ équipe de Bercy à Budapest et qui, à 23 ans, prend une belle envergure. Alexandra RECCHIA qui a fait un doublé monde Europe la même saison, plutôt rare, mais je suis convaincu que ce n'est pas fini. Minh DACK qui accroche son meilleur résultat européen depuis 10 ans en faisant sa deuxième finale de la saison, la patience a ses vertus. Enfin nos équipes combat qui se placent en finale. L'une gagne avec maturité, expérience, intelligence. L'autre a perdu d'un rien mais cette équipe féminine est taillée pour durer et pour performer dans les tous prochains RDV.

Jeux Méditerranéens

Organisés à Merzin en Turquie les 28 et 29 juin 2013, cette compétition est une référence en matière de qualité. En effet, les meilleures nations européennes sont sur le bassin méditerranéen, la Turquie en particulier qui chez elle comme d'habitude a été d'une efficacité redoutable.

L'équipe de France s'est correctement comporté au regard des éléments suivants :

- Une saison interminable depuis la lourde préparation de Bercy ;
- L'enchaînement des performances entre Bercy et les championnats d'Europe séniors du mois de mai ;
- L'intégration de nouveaux compétiteurs (BRETON / AGIER)

D'un point de vue des médailles :

Sur le nombre, sur 10 médailles possibles, la France en remporte 6, dont 1 argent (Ignace) et 5 bronze (AIT IBRAHIM / LOPES / RECCHIA / BRETON / AGIER). De ce point de vue c'est un bon résultat.

Sur la valeur, c'est insuffisant lorsqu'on a une telle force de frappe avec nos 4 Champions du Monde et d'Europe (GRILLON / RECCHIA / IGNACE / AIT IBRAHIM).

D'un point de vue projet équipe de France, les vraies satisfactions au regard d'une projection dans l'avenir, sont les médailles de bronze de AGIER et BRETON. Ce sont de

belles performances. Leur état d'esprit de conquête et de combativité, leur à donné l'occasion de bousculer et battre les meilleures du circuit.

Jeux Mondiaux

Organisés à Cali en Colombie les 27 et 28 juillet 2013, cette compétition est elle aussi une référence en matière de qualité. En effet, les meilleurs mondiaux sont regroupés dans une formule de compétition inhabituelle mais très intéressante. La formule est celle d'une poule éliminatoire en journée puis en fin de journée deux ½ finales qui regroupent les 2 premiers de chaque poule et une finale classique où s'affrontent les vainqueurs des ½ finales.

Les poules sont composées des 2 derniers finalistes de Bercy puis de chaque champion de continent et enfin de deux invités du pays organisateur.

La France obtient les résultats suivants :

- Sandy SCORDO et Lucie IGNACE médailles d'or
- Nadège AIT IBRAHIM et RECCHIA Alexandra médailles d'argent
- Minh DACK et Kenji GRILLON défaite en ½ finale puis pour la médaille de bronze.

Cette compétition a donc clôturé un interminable parcours international et le manque de fraîcheur (au sens propre comme figuré) a manqué au français pour faire mieux. Néanmoins, nos champions sont loin d'être en fin de carrière et nous avons pu observer que la saison 2013/2014 pourra laisser présager de nouveaux titres pour l'équipe de France.

CHAMPIONNATS D'EUROPE JEUNES

KONYA en février 2013 accueillait les 40^e championnats d'Europe jeunes.

Au classement des nations, la France termine au 12^e rang sur 44 pays présents, 828 compétiteurs au total.

Le bilan Français est plus que décevant.

La récolte des médailles est maigre avec 6 Médailles :

1 OR : Steven DA COSTA

5 BRONZE : RASPILAIR / JANNIER / TAVARES LOPES /HASSOUNI tous cadets et BOUDERBANNE la seule Junior à être médaillée.

Evidemment après l'historique BERCY, le contraste est frappant, mais les deux événements sont ils vraiment comparables ?

Evidemment non car pour cet événement, la préparation à été quasiment inexistante avec seulement 2 stages. Cette faible préparation s'explique par le fait que toutes les énergies et toutes les intentions étaient dirigées sur la préparation et la réalisation du championnat du Monde de Bercy.

LES FILIERES

Le pôle de Chatenay-Malabry coordonné par Olivier BEAUDRY assisté de Yann BAILLON a regroupé tout au long de l'année 28 athlètes, 20 garçons et 8 filles et Le pôle de Montpellier coordonné par Louis LACOSTE, secondé par Karim ACHOUR a continué d'accueillir 20 athlètes, 14 garçons et 6 filles, tous les athlètes de ces structures sont sportifs de haut niveau et représentent le noyau dur des équipes de France seniors et jeunes.

Le pôle de Montpellier a également servi de centre national de regroupement en recevant cette année encore la majorité des stages des équipes de France. Ce pôle France était en passe de faire sa rentrée sur le tout nouveau centre national d'entraînement, outil dédié à la performance.

Enfin, dans un souci d'une meilleure répartition des élites et pour permettre le croisement des populations jeunes avec les plus expérimentés, il a été décidé de fermer le pôle de Talence. Les athlètes de cette structure ont été réorientés sur les structures pôles France de Montpellier et de Chatenay-Malabry.

Ce pôle était coordonné par Franck BISSON et Ludovic CACHEUX, tous deux cadres d'état. Tous deux ont été missionnés en tant qu'entraîneurs nationaux des catégories jeunes, Ludovic CACHEUX était déjà sur ces missions depuis 2009 et Franck BISSON a été nommé en juin 2013.

Le projet d'accession au sport de haut-niveau que la direction technique nationale a présenté à la direction des sports au printemps 2009, contenait aussi le projet de labellisation des meilleurs clubs français, ceux qui fournissent régulièrement les équipes de France Seniors et Jeunes, ceux dont des sportifs sont inscrits sur les listes des sportifs reconnus par le ministère : sportifs de haut-niveau et sportifs espoirs, ceux qui remportent régulièrement des compétitions nationales.

Pour la saison 2011-2012, 20 clubs ont bénéficié du label club Elite et du statut de structures associées faisant parties intégrante du Parcours d'excellence sportive.

Leur liste a été validée chaque année par le comité directeur fédéral.

La saison 2011-2012 avait été la première année durant laquelle des remarques négatives avaient été formulées par des représentants des DRJSCS à propos du programme des clubs Elites.

Cette tendance s'est malheureusement amplifiée durant la saison 2012-2013, ou différents services déconcentrés du ministère n'ont pas accordés le statut de structure associée à certains clubs.

3. LA LIAISON FEDERATION - LIGUES

Le colloque habituel de rentrée pour les DTL et les Responsables Régionaux de la Formation n'a pas eu lieu en septembre 2012 car l'ensemble de la DTN était centré sur l'organisation des Championnats du Monde de Bercy.

Néanmoins le dispositif fédéral des ligues durant la saison 2012/2013 a bel et bien fonctionné.

Claudio PETTINELLA a mis ses compétences au service des ligues dans un dispositif de formation qui a eu pour objectif de proposer une méthode d'entraînement technique et pédagogique au combat de l'école française de karaté auprès des professeurs de clubs et des futurs professeurs des écoles régionales de formation.

Durant la saison 2012-2013, comme pour la saison précédente, il a été aussi l'interlocuteur des présidents de ligue pour coordonner le travail qu'ils ont rendu sur la convention d'objectif qui lie chaque ligue avec la fédération.

Enfin, les échanges avec les Présidents de ligues, les DTL et les différents acteurs locaux, tout au long de la saison, lors des compétitions nationales d'une part, les visites dans les ligues d'autre part ont permis de suivre et d'évaluer les orientations et les objectifs de la fédération, de mesurer les problématiques, les exigences du terrain et de se nourrir de l'expérience de la base afin de mutualiser les compétences régionale et nationales.

III / DANS ET GRADES

Par arrêté du 15 décembre 2008, la ministre chargée des sports a accordé à la fédération de karaté et des disciplines associées la délégation prévue à l'article L. 131-14 du code du sport pour :

- le karaté ;
- le karaté-jitsu
- le krav-maga ;
- les arts martiaux vietnamiens ;
- les arts martiaux du sud-est asiatique ;
- le yoseikan budo.

Nous avons observé une augmentation significative des karatekas et des pratiquants des arts martiaux vietnamiens, des arts martiaux du sud-est asiatique, du krav maga, et du Yoseikan budo, ce qui implique une augmentation du nombre de candidats lors des passages de grades.

5124 grades du 1^{er} au 9^{ème} ont été attribués durant la saison 2012-2013 contre 6005 durant la saison 2011-2012.

Pour préparer et valider l'ensemble des examens, la Commission spécialisée des dans et des grades équivalents s'est réunie à 5 reprises et son bureau à 5 reprises également.

Les principaux travaux de la commission durant la saison, coordonnés par Giovanni TRAMONTINI, ont porté sur le suivi :

- De l'application de la réglementation de la CSDGE ;
- Des modifications apportées sur le règlement général et sur des règlements des grades spécifiques à certaines disciplines ou styles ;
- De la mise en place des examens de grades en département
- Du suivi des examens dans les inter région et dans les zones nord et sud ;
- Des examens de grades du 6^{ème} et 7^{ème} Dan ;
- Des examens de grades des disciplines associées et styles particuliers (Krav-Maga, Arts Martiaux du Sud Est Asiatique, Tai-do, Shorinji-Kempo, ...) ;
- Des examens de grades ou évaluation pour les clubs ou groupes entrants (Tout style ou discipline confondue) ;
- Des évaluations de grades prévues par la CSDGE.

Plusieurs réunions nationales ont été effectuées en début de saison :

- réunion des responsables régionaux et départementaux des grades ;
- réunion des référents aux grades des arts martiaux vietnamiens ;
- réunion des référents du karaté contact.

Les réunions ont permis de former et de transmettre les informations concernant la réglementation CSDGE.

IV / DEVELOPPEMENT

Pour ce qui concerne la politique du développement fédéral, le rapport d'activité s'articule autour de sujets plus variés.

1. Formation

Les actions des écoles régionales des cadres

La direction technique nationale, a supervisé tout au long de la saison 2012-2013, le travail des 38 écoles régionales des cadres d'abord par l'édition de la brochure annuelle de réglementation des formations et par le contrôle de leurs bordereaux de résultats.

En ce qui concerne les formations fédérales destinées à l'enseignement bénévole, leurs actions se sont considérablement développées envers l'AFA (Attestation Fédérale d'Assistant), le DAF (262 diplômes homologués) et le DIF (590 diplômes homologués).

12 ligues ont accompagné la fédération dans le lancement de l'activité body karaté en organisant des stages de formation body karaté (136 diplômés).

Le Certificat de Qualification Professionnelle

La Fédération a porté une attention particulière au certificat de qualification professionnelle en insistant sur le caractère professionnel de ce diplôme, de la formation le préparant et en maintenant la formation de 50 heures réservée aux titulaires du DIF.

La direction technique nationale a accepté la demande d'habilitation de 12 ligues après que celles-ci aient fourni obligatoirement le suivi d'activité de la cohorte des diplômés CQP admis lors de leurs sessions précédentes.

De plus, elle a mis en place une formation nationale au CDFAS d'Eaubonne afin d'expérimenter un contenu de formation en cohérence avec les objectifs de la fédération et une méthodologie pédagogique encore plus adaptée à la spécificité de nos clubs avec les interventions de nombreux élus, cadres techniques de la DTN et experts de la fédération.

Cette formation a été suivie par 86 candidats avec un moment très fort qui fut une journée entière de formation partagée entre les locaux de la fédération et la salle de réunion de l'hôtel Mercure, près du siège de la fédération.

Cette formation nationale, combinée à celles des ligues habilitées, a permis de certifier 315 candidats.

Les diplômes d'Etat

Les BEES ont été définitivement abrogés au 31 décembre 2012 et aucune formation pour le DEJEPS mention karaté et disciplines associées spécialité «perfectionnement sportif» ou DESJEPS mention karaté et disciplines associées spécialité « performance sportive » qui ont remplacé respectivement le BEES 1 et le BEES 2 n'ont été mises en œuvre durant la saison 2012-2013.

Les 75 diplômés DEJEPS et les 3 diplômés DESJEPS de la saison sportive sont essentiellement obtenu par le biais des procédures d'équivalence mis en place par les deux arrêtés du 17 décembre 2008 relatifs à ces deux diplômes.

Cela reste tout de même une opportunité peu exploitée par les nombreux BEES en activité d'autant plus que cette procédure valable cinq ans prend fin au 27 décembre 2013.

Les relations avec les écoles régionales des cadres

La direction technique nationale a supervisé tout au long de l'année le travail des 38 écoles régionales des cadres, pour contrôler leurs bordereaux de diplômes et finalement homologuer 262 DAF et 590 DIF.

La formation continue

Depuis de nombreuses années, la fédération s'engage dans un processus de formation continue à l'intention des enseignants, assistants et ceintures noires. Pas moins de 58 stages organisés par les ligues et animés par les experts nationaux ont été recensés et

2. Les stratégies de développement

LES NOUVELLES COMPETITIONS

Pour la saison 2011-2012, la direction technique nationale avait fait le choix de mieux satisfaire ses licenciés en augmentant la qualité de l'accueil du public lors de chaque manifestation.

Dans la continuité de ce qui a été engagé, lors de la saison 2012-2013 les ligues et les comités départementaux ont été encouragés à maintenir voire organiser des nouvelles compétitions non officielles pour leurs licenciés. Pour la mise en œuvre de 2 rencontres, respectant les formes préconisées (Challenge départemental des jeunes, Les kimonos d'or, la coupe du petit samourai, le trophée des maîtres, etc...), une somme de 400 € étaient versée par la fédération si la ligue ou le comité départemental organisait au moins deux compétitions et envoyait un compte-rendu d'action à la direction technique nationale.

Nous pouvons constater que le nombre de ces nouvelles compétitions a sensiblement augmenté puisqu' une trentaine de ligues et départements ont organisés des actions de ce type. Mais cela ne suffit pas, nous devons nous donner l'objectif d'étendre ce style de manifestations à l'ensemble du territoire.

LES PUBLICS PARTICULIERS

Le label Solidaire est une reconnaissance officielle attribuée à un club ou un comité par la fédération française de karaté selon des critères d'éducation et d'insertion établis.

La structure doit par les actions qu'elle mène :

1. soit favoriser l'accès à la pratique sportive auprès des publics particuliers : femmes, personnes handicapées, jeunes résidant dans les quartiers sensibles et seniors ;
2. soit jouer un rôle éducatif et d'insertion sociale auprès des « publics cible » à travers des actions précises ;
3. soit permettre l'insertion professionnelle.

Autre secteur dans lequel la direction technique s'est investie, le milieu carcéral. En partenariat avec des professionnels de l'administration pénitentiaire, une formation au milieu carcéral a été mise en place à destination d'éducateurs de karaté. A la fin de la saison sportive, une dizaine d'établissements pénitentiaires organisaient une coupe de France karaté insertion en milieu carcéral à la maison centrale de l'île de Ré

UNE NOUVELLE METHODE D'ENTRAINEMENT

LE KARATE DEFENSE TRAINING

L'objectif de cette nouvelle méthode d'entraînement vise à ramener vers les clubs de karaté et disciplines associées au sein de la FFKDA un public d'adultes et d'adolescents qui souhaitent apprendre une nouvelle méthode de défense, originale, simplifiée et plaisante..

Pour reconquérir ce public (à très fort potentiel en nombre de licenciés), la fédération propose une méthode efficace et ludique de défense issue de l'expérience du Karaté, s'adressant à « tout le monde ».

Cette méthode d'entraînement est constituée de plusieurs modules. D'ores et déjà, deux DVD pédagogiques ont été réalisés, d'autres DVD Karaté Défense Training sont en cours de réalisation.

Une équipe fédérale a été constituée. Une tournée des ligues est prévue pour la rentrée sportive 2013-2014.

Ce projet fédéral est supervisé par Giovanni TRAMONTINI.

3. Relations avec l'éducation nationale

La pratique du karaté à l'école est encore trop ignorée. La fédération souhaite lutter contre cet état de fait. Pour cela, elle travaille à de nombreux partenariats.

La direction technique nationale a souhaité développer le karaté au sein des établissements d'enseignement secondaires (UNSS) et primaires (USEP).

Le karaté propose une approche différente de sa pratique lors des rencontres UNSS. Par une formule de compétition scolaire adaptée, on recherche à mettre en exergue le rôle fondamental de l'arbitrage, notamment à travers le livret du Jeune Officiel en karaté sportif.

2. L'USEP - Le dispositif de l'accompagnement éducatif permet à une association sportive de dispenser des cours de karaté sur le temps péri-scolaire. Le financement de l'action est entièrement financé par les directions départementales de la cohésion sociale.

La ligue de Paris participe au développement du sport scolaire via les ateliers bleus. Cette année, en partenariat avec l'USEP, le dispositif de l'accompagnement a permis de proposer des cours de karaté dans 5 écoles parisiennes (les écoles : Pierre Girard, Porte d'Ivry, Le Vau, Bessières et Le Vau).

Le calendrier de l'USEP comptait également 2 journées d'initiation les 13 et 16 février 2012.

4. Disciplines associées

Au 31 août 2013, les disciplines associées représentaient licenciés 37 914 contre 34 089 la saison précédente.

Ce nombre était donc en légère augmentation.

Au 31 août 2013, les disciplines délégataires se répartissaient notamment ainsi :

- arts martiaux vietnamiens : 13 426 licenciés ;
- krav maga : 9 379 licenciés ;
- yoseikan budo : 5 895 licenciés ;
- arts martiaux du sud-est asiatique : 2 301 licenciés.

7

RAPPORT D'ACTIVITE DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA GESTION DU COMITE DIRECTEUR

Permettez moi de vous présenter, au nom de la fédération et de son comité directeur, les souhaits d'une bonne année, pour vous, vos familles et tous ceux qui vous sont chers. Une bonne santé et la réalisation de vos projets.

Voici le compte rendu des activités de la FFKDA, plus particulièrement, celles du comité directeur et du bureau fédéral.

Donc, pour la saison 2012-2013 les objectifs et les engagements pris avec vous lors de l'A.G. précédente, ainsi que ceux proposés par l'exécutif fédéral ont été réalisés.

Comme vous avez pu le constater, avec le nombre toujours croissant des adhésions, les charges de travail supplémentaires, les nouveaux investissements, nous avons renforcé et restructuré le fonctionnement fédéral.

L'activité et les actions principales de la saison 2012/2013, ont été l'organisation des Championnats du Monde de Karaté à Bercy, la construction du Pôle France à Montpellier, L'Open de Paris, deux Assemblées Générales Electives, les Championnats de France 1^{ère} division à Toulon, les Championnats d'Europe à Budapest (où la France a été attendue suite aux excellents résultats des « Monde » à Paris) l'organisation des Championnats du Monde VOVINAM VIET VO DAO à l'Institut National du Judo (INJ), l'étude et la réflexion des

nouveaux statuts et règlements généraux, vont vous être proposées aujourd'hui, ainsi que d'autres sujets, que je vais vous présenter maintenant.

Pendant la saison 2012/2013 le comité directeur c'est réuni 5 fois et le bureau fédéral 12 fois.

Avec la nouvelle mandature, le Président de la FFKDA a fait le choix de confier à chaque élu du Bureau Fédéral des responsabilités opérationnelles bien identifiées. En responsabilisant ainsi chaque membre de l'exécutif fédéral, l'organisation, le fonctionnement et l'administration de la FFKDA s'en trouvent clarifiés et les prises de décisions accélérées.

A l'occasion de cette nouvelle olympiade, le Président Francis DIDIER a souhaité revisiter les moments d'échanges avec les organismes déconcentrés pour établir au moins une fois au cours de cette période une rencontre privilégiée avec chaque Ligue, ses Comités Départementaux et ses Clubs.

Ces rencontres privilégiées ont été dénommées « Assises Régionales du Karaté et Disciplines Associées » et doivent se tenir en dehors de toute autre réunion statutaire (A.G., ...). Ces « Assises Régionales » - dont le but principal se doit d'être un moment riche en échanges sur tous les sujets d'actualité ou les questionnements des dirigeants - doivent également favoriser dans une Ligue la convivialité et le rapprochement entre les dirigeants de tous niveaux et de tous rangs (Présidents, Elus, Professeurs, Hauts gradés, ...) et de toutes disciplines.

Les thématiques développées lors de ces « Assises Régionales du Karaté et des D.A. » sont axées sur des sujets propres à la Fédération Française de Karaté et D.A. et à ses organes déconcentrés. L'organisation est décrite dans un cahier des charges.

La 1^{ère} réunion de ce type a eu lieu le samedi 07 décembre dans la Ligue de Normandie, avec un grand succès devant un public très attentif et intéressé.

Trois nouvelles réunions sont programmées d'ici la fin de saison, (s/réserve, Alsace, Franche Comté, Val d'Oise).

L'évolution des licences :

Avec 230.309 licences enregistrées au cours de la saison 2012-2013, notre fédération bat un nouveau record et progresse de près de 2%.

Ceci grâce au travail, à la motivation et à la mobilisation de tous les dirigeants de notre fédération. Un grand merci à vous.

La prise de licences en ligne continue à se développer. Aujourd'hui près de 60 % des Clubs représentant 66 % des licenciés ont adhéré au contrat proposé par la fédération. C'est encourageant à plus d'un titre.

Pour un plus grand confort de nos clubs il faut continuer à encourager cette méthode de prise de licences.

Concernant le personnel fédéral :

Nous avons procédé au recrutement d'un cadre responsable, comptable et financier,

A l'embauche également d'un responsable du service « boutique ».

Voilà chers amis, un bref résumé, sur les principales activités fédérales.

Nous vous remercions à nouveau, quelque soit votre engagement dans les structures existantes, les clubs, départements, régions, national, saluer le travail des nombreux bénévoles, qui œuvrent toute au long de l'année pour le bon fonctionnement et le développement de nos disciplines, vous remercier pour votre engagement et dévouement. Vous êtes porteurs du message et orientations fédérales et vous les transmettez avec beaucoup de sérieux et talent.

Le Président vous a fait un large compte rendu de son engagement dans les actions et objectifs qu'il a piloté avec brio.

Tous ensembles, avec Francis DIDIER, nous avons atteint notre l'objectif : donner une nouvelle dimension à notre Fédération.

C'est une belle réussite collective.

Pour conclure, notre Fédération est sur une voie nouvelle, celle que nous nous sommes fixées, une identité reconnue et respectueuse des objectifs et missions de service public que les adhérents et les services de la tutelle nous ont confié.

Restons humbles et attentifs, conservons la sagesse de rester vigilants et motivés, afin de

8

RAPPORT DU TREORIER SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA FEDERATION, ET PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes 2012/2013 ont été établis en collaboration avec un cabinet d'expertise comptable et certifiés par un commissaire aux comptes.

Nous vous rappelons que tous les documents financiers, dont la communication est prévue par la loi et les règlements ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

La clôture de l'exercice 2012/2013 fait ressortir un résultat positif de 89 831 euros.

- Faits et événements marquants -

Nous constatons une augmentation pour un volume d'environ 4000 licences pour la saison 2012/2013. Ainsi qu'un effet prix suite à la revalorisation de 1 d'un euro des licences (soit +384 K€).

L'organisation des championnats du monde de Bercy influe dans l'évolution de certains comptes. La charge pour la fédération est restée conforme aux prévisions pour s'établir à 700 K €.

La construction du pole haut niveau s'est poursuivie, les dépenses à la clôture s'élèvent à 2 300 K€.

- Activité-

Ressources associatives :

Les ressources associatives comprennent les licences et les subventions.

Ventes de marchandises :

Elles sont stables. Elles contiennent les ventes : boutique, passeport et revue.

La vente de passeport connaît une progression de 25 % par rapport à 2011/2012

Les ventes boutiques sont stables.

Prestations vendues :

Il s'agit des recettes de billetterie, parrainage, partenariat et de stage.

Malgré un recul des recettes de stage sur 2012/2013 les ventes de billets pour le championnat du monde ont fortement fait progresser les ventes.

- Ressources associatives -

Subventions obtenues :

Le montant de la subvention attribuée par le ministère de la jeunesse et des sports (MJS) au titre de l'année 2013 est de 763 631 € soit une diminution de 7% comprenant une aide personnalisée versée directement aux athlètes.

Le montant de la subvention du MJS rapportée à la saison sportive s'élève à 698 149 euros dont 130 000 euros d'aides aux athlètes. Une baisse est donc constatée dans les comptes suite à un changement de méthode d'estimation, issue d'une décision de gestion, afin de permettre de se rapprocher des conditions d'attribution de la subvention du ministère. L'ancienne consistait à comptabiliser la subvention de la MJS par l'avancement des objectifs réalisés. La nouvelle est basée sur une répartition au prorata temporis en fonction de la saison sportive (8/12^{ème} et 4/12^{ème}).

La hausse du poste est due aux subventions reçues pour le championnat du monde de Karaté et de Vovinam.

Cotisation adhérents :

Les recettes des licences ont augmenté de 5.2 % notamment grâce aux disciplines associées.

Le nombre de licences pour la saison 2012/2013 s'établit à 230 271 contre 226 338 l'année précédente.

- Synthèse des charges -

Charges externes :

Les charges externes ont progressé sur différents postes suite à l'organisation des championnats du monde de Karaté et de Vovinam.

Impôts et taxe :

La hausse de 10% correspond à la hausse de la taxe sur les salaires qui suit l'évolution des salaires bruts.

Charges de personnel :

La hausse des charges de personnel est principalement due aux nouveaux recrutements et aux primes versées aux sportifs (championnat du monde).

Dotations aux amortissements :

Stable cette année il faudra s'attendre à une forte hausse la saison prochaine.

Charges financières :

L'année dernière une provision de 80 K€ a été enregistrée pour la dépréciation de valeurs mobilières de placement. Cette année aucune provision n'est à constater.

Nous pouvons noter qu'une hausse des frais bancaires et des intérêts d'emprunt (suite au déblocage de l'emprunt de Montpellier) a été constaté cette année.

- Détail des charges externes -

PRINCIPALES VARIATIONS :

Locations, charges locatives :

Le poste location et charges locatives a fortement progressé cette année. La location de Bercy, du matériel pour les championnats du monde et la hausse des prix de locations des salles pour les compétitions, expliquent cette variation.

Intermédiaires et honoraires :

Le cout des prestataires qui ont participé à l'organisation des championnats du monde justifient l'écart de 340 K€ entre N-1 et N.

Publicité :

Les contre parties des partenariats (RMC et l'équipe) pour le championnat du monde ont fait évoluer le compte à la hausse.

Déplacement Réception :

Pour le championnat du monde nous avons dû payer des hôtels (qui ont été refacturés) +750 €K pour effectuer les réservations. De plus nous avons également avancé les repas 270 K€.

- Social -

Salaires bruts :

Les primes aux athlètes pour le championnat du monde et l'embauche d'un responsable au service comptable expliquent cette variation.

Charges sociales :

Elles augmentent dans la même proportion que les salaires.

Taux de charges :

Le taux de charges reste stable.

- Bilan -

ACTIF

Immobilisations :

La hausse est due aux immobilisations en cours qui sont, la construction du pôle haut niveau et formation de Montpellier et le logiciel compétition.

Stocks :

Les stocks diminuent par rapport à l'exercice précédent. Une meilleure gestion et un travail de rationalisation des gammes de produits vendus expliquent cette variation.

Acomptes versés :

Il n'y a plus d'acomptes liés aux réservations du championnat du monde.

Créances usagers :

Les créances clients composent principalement cette hausse.

Autres créances :

L'importance des charges constatées d'avance à la clôture 2012 (liées au championnat du monde) qui ne se reproduisent pas à la clôture 2013 explique cette baisse.

Trésorerie :

La baisse de la trésorerie est la conséquence des besoins de financement des faits marquants de l'exercice (pôle Montpellier, championnat du monde de Karaté, championnat du monde de Vovinam).

PASSIF

Fonds associatifs :

Le résultat de cette année 89 K€ explique la variation du poste fond associatif.

Provisions, Fonds dédiés :

Une reprise de provision de 15 K€ sur le dénouement du litige Agilon explique la diminution de ce poste.

Dettes financière :

Le déblocage total des fonds de l'emprunt pour la construction du pole de Montpellier est la principale cause de cette hausse.

Trésorerie négative :

A la clôture 2012, le compte bancaire société générale présentait un solde négatif ce qui n'est pas le cas cette année.

Dettes fournisseurs :

Les dettes fournisseurs sont stables.

Autres dettes :

L'importance des produits constatés d'avance à la clôture 2012 (liés au championnat du monde) qui ne se reproduisent pas à la clôture 2013 explique cette baisse.

- Perspectives d'avenir -

Licences :

Pour la saison 2013/2014 nos avons préféré tenir une prévision prudente sur l'augmentation du nombre de licence. Nous avons donc projeté d'obtenir 228.000 licences.

Toujours dans la même optique nous prévoyons 231.000 licences en 2014/2015.

Salaires :

Les comptes prévisionnels incluent une revalorisation des salaires de 1.5 % par année.

Deux nouveaux recrutements un au service compétition et un à la DTN auront un impact dans les comptes.

Augmentation des différents postes :

Les dotations aux amortissements vont connaitre une forte hausse liée à l'activation des immobilisations du pole de Montpellier ainsi que du logiciel de compétition.

- Evénements post clôture –

Mise en service du logiciel de compétition et de ses évolutions.

Inauguration et la mise en service du pole Montpelier.

- Comparaison réel et budget 2012/2013 –

Produits :

Les produits ont été supérieurs aux prévisions de 1.61 %.

Malgré des licences dépassant les prévisions de 350 K€ cette hausse est temporisée par les objectifs non atteints sur les recettes du championnat du monde et dans une moindre mesure de l'impact du changement de méthode de comptabilisation de la subvention du MJS.

Charges :

Les charges dépassent les prévisions de 1.62 %.

Charges administratives :

Hausse de 14 %. Une mauvaise prévision des frais de reprographie de 100 K€, les dépenses non budgétées (variations de stocks et support cartes ceinture noire).

Charges sportives :

Baisse de 2.85 % des charges sportives.

Principalement due au fait que les dépenses réalisées pour le championnat du monde ont été inférieures aux prévisions. Baisse atténuée par les versements des primes à la performance des athlètes qui ont été deux fois supérieurs aux estimations.

L'autre raison de cette baisse est la maîtrise des budgets des compétitions. Ces derniers n'ont été que rarement dépassés.

A l'inverse nous pouvons noter un dépassement des frais des activités de développement médical principalement du à une forte hausse des frais de premiers secours. Il en est de même pour les aides clubs et régions départements, pour un montant de 134 K€ (les aides s'élèvent à 1 181 922 euro à la clôture contre 1 079 445 l'année précédente). Les disciplines associées connaissent des dépassements qui correspondent logiquement à leur progression de licences.

- Comparaison budget et final 2013/2014 -

Le budget 2013/2014 a été modifié pour correspondre le plus possible à la réalité des recettes et des dépenses. Une politique a été mise en place pour économiser sur les postes où cela s'avère réalisable.

Il en ressort un résultat positif de 243 634 euro contre 205 600 euros initialement prévu

Produits :

La hausse des produits s'explique par la revue de poste principalement :

Le premier est celui des licences. Le nombre prévisionnel était de 223 000, nous l'avons porté à 228 000 pour coller plus à la réalité portant le poste à 7 752 000 euros (soit + 170 000 euros).

Le second est l'apparition du poste produit financier (+55 000 euros) ce poste correspond au placement des surplus de trésorerie que la fédération place sur des comptes de livret en début de saison sportive.

Charges :

Les charges ont été remaniées pour correspondre à la réalité des dépenses, avec de nombreux efforts faits sur les postes pour effectuer des économies. Il en résulte une hausse de 2,42% plus faible que la hausse des produits 2,78 %.

Charges administratives :

Hausse de 7 %. Les dépenses réalisées sur 2012/2013 sur ces postes ont montré des dépassements. Les budgets ont progressé principalement sur les postes suivants :

Service : les délégations de la mises sous pli et de l'envoi de licence a commencé pour la saison 2013-2014 (+40 K€). Cette hausse sera compensée l'année prochaine par une suppression du recours aux intérimaires.

Gestion financière : le montant des intérêts de l'emprunt pour financer Montpellier n'a pas été pris en compte dans le budget primitif. +25K

Achats : les achats de la boutique explosent à cause de l'excellent début de saison 2013/2014 où le chiffre d'affaires a quasiment doublé. Il faut également prendre en compte une meilleure comptabilisation des stocks générant des flux de variation.

Charges sportives :

Diminution des charges sportives -0.68%.

Cette variation a pour origine une forte volonté de la fédération à réduire ce budget en faisant des efforts et en rationalisant ses dépenses. Les postes les plus impactés sont les charges sportives – 180 000 euros, des coûts réduits sur les stages et les compétitions, la fermeture du pole Talence et la baisse des primes à la performance (pas de championnat du monde) expliquent cette forte baisse.

Cette baisse est atténuée par la hausse des aides clubs régions et département (+ 93 000 euros) nous avons réajusté ce poste qui dépasse le prévisionnel 2012-2013. Nous avons également pris en compte le fait que les dossiers de demande, arrivent de plus en plus nombreux et complets.

L'arrivée de nouveau cadre d'état à la DTN atténue cette baisse.

- Conclusion -

Cette saison est marquée d'événements significatifs et malgré cela nous dégageons un résultat positif. Le championnat du monde a été un franc succès.

Les investissements faits par la fédération durant ces dernières années et l'évolution des licences en constante progression par le passé nous permettent d'envisager sereinement l'avenir.

Cependant nous ne devons pas relâcher nos efforts dans le but de limiter nos frais de fonctionnements (dotation aux amortissements, salaires, frais etc...) de façon à ne pas être surpris par un revirement de tendance du nombre de licences.

9

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

La commissaire aux comptes prend la parole.

Notre mission s'est déroulée dans de très bonnes conditions, nous certifions les comptes de la fédération sans réserve.

Deux observations sur les comptes sont à notées concernant un litige avec un ancien licencié relativement à une blessure lors d'une compétition.

Ce litige concerne un sinistre en 2004 dans la ligue de Normandie. La procédure est longue car il y a une difficulté à déterminer le lien de causalité entre la perte de sa vue et le coup de pied reçu lors de la compétition.

Cette observation est présente dans le rapport de la commissaire aux comptes.

Le deuxième changement concerne la nouvelle de méthode d'estimation relative à la comptabilisation des subventions attribuées par le ministère des sports.

10

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS 2012/2013

Le secrétaire général reprend la parole afin de faire procéder au vote d'approbation des comptes de l'exercice 2012/2013.

L'assemblée générale, après lecture du rapport financier et du rapport du commissaire aux comptes, après en avoir délibéré, approuve les comptes annuels (bilans, comptes de résultats et annexes) arrêtés au 31 Août 2013 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ces rapports.

Résultat du vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité.

11

APPROBATION DU RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

La commissaire au compte reprend la parole.

Après lecture du rapport spécial par le commissaire aux comptes, l'assemblée générale approuve les conventions règlementées mentionnées dans le dit rapport.

Résultat du vote :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : Unanimité

12

AFFECTION DES RESULTATS

Le comité directeur propose d'affecter le résultat de cet exercice en fond associatif, à savoir 89 831 euros.

L'assemblée générale après en avoir délibéré, approuve la proposition du comité directeur d'affecter le résultat de cet exercice en fonds associatifs.

Résultat du vote :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité

13

FIXATION DU MONTANT DES LICENCES POUR LA SAISON 2014/2015

Il est proposé de fixer le prix de la licence pour la saison 2014/2015 à 35 euros au lieu de 34 euros. L'euro supplémentaire sera à destination des comités départementaux.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Résultat du vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

14

FIXATION DU MONTANT DES PASSEPORTS SPORTIFS POUR LA SAISON 2014/2015

Question : Serait-il possible de faire un prix moyen des passeports pour les disciplines associées ?

Réponse : Cette proposition sera étudiée par le conseil d'administration.

Les prix actuel des passeports sportifs sont actuellement à 20 euros pour les adultes et 12 euros pour les enfants.

Le secrétaire général procède au vote relatif au maintien de ces prix.

Résultat du vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

15

FIXATION DU MONTANT DES PASSAGES DE GRADES ET DES CARNETS DE GRADES POUR LA SAISON 2014/2015

Le secrétaire général demande à l'assemblée si elle souhaite maintenir le prix de passage de grade à 40 euros et 120 euros pour les carnets de grade (non licenciés).

Il procède au vote du maintien des précédents prix des passages de grades et carnets de grades pour la saison 2014/2015.

Résultat du vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

16

**FIXATION DU MONTANT DE LA FORMATION
POUR L'AFA ET LE DAF POUR LA SAISON
2014/2015**

Le secrétaire général propose un montant quant à la formation pour l'AFA à 30 euros et pour le DAF à 100 euros.

En l'absence de question, il procède au vote.

Résultat du vote :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : Unanimité

17

**FIXATION DU MONTANT DE L'INSCRIPTION A
L'ECOLE DES CADRES POUR LE PASSAGE DU
DIF POUR LA SAISON 2014/2015**

L'inscription à l'école des cadres pour le passage du DIF est actuellement à 250 euros. Le même prix est proposé à l'assemblée générale.

Résultat du vote :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : Unanimité

18

**FIXATION DU MONTANT DE LA FORMATION
CQP**

Le montant actuel du passage de la formation CQP pour les détenteurs du diplôme d'instructeur fédéral est actuellement de 550 euros. Le même prix est proposé à l'assemblée générale.

Le secrétaire général procède au vote.

Résultat du vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité.

19

FIXATION DU MONTANT DE L'HOMOLOGATION DES GRADES

Le prix d'homologation des grades exceptionnels et étrangers était à 50 euros l'année dernière et est maintenant proposé à 200 euros.

Ceci s'explique par le fait que la fédération reçoit beaucoup de dossier non complet, qui entraîne une grosse perte de temps en secrétariat.

Le président expose un exemple concret : Je vais passer mon grade à l'étranger je reviens dans un club et je dépose mon dossier. Tout ce temps est énorme. Il faut pour cela passer en bureau, puis en commission. Lorsqu'ils sauront que le prix a augmenté, les prétendants enverront leurs dossiers de façon correcte.

Dans le texte, la fédération est obligée de regarder les grades passés à l'étranger car elle obéit à une mission de service public.

Le secrétaire général procède au vote relatif à la fixation du montant de l'homologation des grades à 200 euros.

Résultat du vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité.

20

FIXATION DU MONTANT DE LA FORMATION POUR LE CERTIFICAT DE BODY KARATE

Le prix actuel du CBK est actuellement à 100 euros.

En l'absence de question, le secrétaire général de la fédération procède au vote.

Résultat du vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité.

21

FIXATION DU MONTANT DE LA COTISATION DES CLUBS D'ARTS MARTIAUX VIETNAMIENS, DE KRAV MAGA ET D'ARTS MARTIAUX DU SUD EST ASIATIQUE

Proposition de le fixer à 120 euros au lieu de 100 euros les années précédente.

Question : il est prévu dans les statuts de la fédération que l'Assemblée Générale se compose des représentant des associations membres de l'organisme départemental. Aujourd'hui les AMV payent une cotisation fédérale reversée aux ligues. Il est embêté lors des assemblées générales de devoir faire venir les AMV car ils n'ont pas cotisé. Serait-il possible d'avoir une rétrocession au niveau des départements ?

Le secrétaire général explique que le comité directeur est conscient que la fédération doit continuer à évoluer. Les départements devront obligatoirement monter en puissance eu égard aux charges de travail. Ceci sans pénaliser les ligues évidemment.

Le débat de la relation entre ligues et département dans la cartographie sont différents en fonction des régions. Certains départements sont trop petit et ont du mal à s'en sortir alors que d'autres sont aussi importants que certaines ligues.

Un comité directeur doit donc réfléchir à l'équilibre financier néanmoins, lorsque certains départements demandent des subventions supplémentaires, il faut, avant de leur donner raison, regarder leur importance géographique.

Le représentant du comité départemental de la Haute Saône explique que son département compte 420 licenciés. Il avait déjà demandé que le comité directeur se penche sur le fait de savoir s'ils pouvaient bénéficier de subventions supplémentaires.

M DIDIER lui répond qu'il vient dans sa ligue prochainement ce sera donc le moment de débattre de cela et étudier ces problèmes. Le comité directeur pourra donc proposer une étude sur une répartition.

Le secrétaire général procède au vote sur la Fixation du montant de la cotisation des clubs d'arts martiaux vietnamiens, de krav maga et d'arts martiaux du sud est asiatique à 120 euros.

Résultat du vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

22

ADOPTION DU BUDGET 2014/2015

Le trésorier de la fédération reprend la parole.

Le budget 2014/2015 a été établi en prenant en considération le réalisé 2012/2013 et le budget final 2013/2014. Les besoins des services ont été pris en considération. Ce budget primitif sera ajusté en fonction du réalisé 2013/2014 et présenté en comité directeur pour validation.

Il ressort un résultat positif de 235 491 euros.

Produits :

Le nombre de licences prévisionnel est établi à 231.000 (+102 000 euros).

Prise en compte de la hausse d'un euros du prix des licences (+231 000 euros).

Le montant de la subvention de la MJS a été revu à la baisse pour s'établir provisionnement à 711 000 euros.

Charges :

Hausse des charges de personnel de 1.5 %

Charges administratives :

Retrait des intérimaires pour le service licence.

Charges sportives :

Prise en compte la rémunération d'un nouveau DTN adjoint.

Les aides aux départements sont en hausse de 231 000 euros à cause du reversement de l'augmentation d'un euro du prix de la licence.

Prise en compte d'une hausse des dépenses dans les disciplines associées.

Hausse des amortissements (logiciel de compétition sur une année complète).

Tous les autres postes restent stables dans leur ensemble.

Le secrétaire général passe au vote de ce budget prévisionnel.

Résultat du vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité.

23

CONSTITUTION DE LA LIGUE RHONE-ALPES DE KARATE

M.DIDIER reprend la parole.

Il explique à l'Assemblée Générale qu'une association ligue Rhône Alpes a été constituée la semaine dernière, avec pour président élu M Paco MARTINEZ, ici présent.

Le comité directeur a voté pour le retrait des attributions pour les ligues du Lyonnais et du Dauphiné Savoie.

L'Assemblée Générale doit donc ratifier la création de la ligue Rhône Alpes et le retrait des attributions de la ligue du lyonnais et de la ligue du Dauphiné Savoie.

A noter que l'ex secrétaire général de la ligue du lyonnais, représentant du comité départemental du Rhône, ne souhaite pas participer à ce vote. Le secrétaire général lui répond qu'il peut s'abstenir ou voter contre s'il le souhaite.

Le secrétaire général passe au vote quand à la constitution de la ligue Rhône alpes.

Résultat du vote :

Contre : 1 (Savoie)

Abstention : 1 (Rhône)

Pour : majorité

24

RETRAIT D'ATTRIBUTION DE LA LIGUE DU LYONNAIS DE KARATE

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de retirer l'attribution de la ligue du Lyonnais de karaté.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 1 (Rhône)

Pour : Majorité

25

RETRAIT D'ATTRIBUTION DE LA LIGUE DU DAUPHINE-SAVOIS DE KARATE

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, ratifie la décision de retrait d'attributions énoncée à l'encontre de la ligue du Dauphiné-Savoie de karaté par le comité directeur fédéral.

Résultat des votes :

Contre : 1 (Savoie)

Abstention : 1 (Rhône)

Pour : Majorité

26

RAPPORT DES ACTIVITES DES ARTS MARTIAUX VIETNAMIENS ET DES DISCIPLINES ASSOCIEES

Le secrétaire général invite le Directeur Technique National à prendre la parole.
Le président précise que ces rapports ont déjà été faits par le DTN et par lui-même.
Il n'y a donc pas de précisions à ajouter.

27

PRESENTATION DU LOGICIEL DES COMPETITONS

Une présentation du nouveau logiciel est réalisée.

M. DIDIER demande alors si des questions sont à posées relativement au nouveau logiciels.
Il faudra pour cela voir avec Septime HOUNKPATIN.

Ce dernier explique que les logins et mots de passe permettant l'accès au logiciel ont été distribués à tous les présidents de ligues et comités départementaux. Ils permettent de consulter les différentes compétitions créées par la fédération, les inter-régions et par les ligues.

Le login et le mot de passe permet donc d'inscrire aux inter-régions, les athlètes sélectionnés.

Le nouveau logiciel est là pour simplifier la tâche.

Les clubs ont adhésés à 85 % à ce mode d'inscription.

Question : comment font les comités départementaux pour y avoir accès ?

Réponse: Vous allez recevoir d'ici 15 jours vos identifiant et mots de passe.

Question de M. GAUBARD : il est apparu des soucis au niveau des inscriptions car le logiciel prévoit obligatoirement deux licences sauf suite à des erreurs intervenues dans les numéros de licence, une seule licence n'est alors reconnue. Serait-il possible de mettre qu'une seule licence pour simplifier ?

Réponse : il faut deux timbres de licences dont celui de l'année en cours pour les compétitions. Le nouveau logiciel autorise seulement à inscrire des compétiteurs qui ont deux timbres de licence. La question a été posée à la société qui crée le logiciel, ils vont nous proposer une logique à suivre. Il ne devrait plus y avoir de problème d'inscription, les ligues et comités départementaux devraient pouvoir localiser tous leurs licenciés.

Question : les comités départementaux pourront ils participer à la formation sur ce nouveau logiciel ?

Réponse : Oui, 2 regroupements seront possibles pour une journée de formation, soit à la fédération soit au pôle de Montpellier. Ne viendront à ce stage que des comités départementaux ou des ligues déjà en possession du matériel. S'agissant du prix du matériel, il est libre aux ligues et comités départementaux de trouver du matériel moins cher. C'est à eux de choisir leur matériel et de venir muni de ce matériel aux formations afin qu'il soit formaté.

L'avantage est que les comités départementaux et les ligues seront ensuite complètement autonomes. De plus, les clubs sont déjà tous entraînés à s'inscrire directement, via ce logiciel, pour les compétitions. Donc la création de compétitions par les ligues sera simplifiée du fait que les compétiteurs seront déjà habitués à s'inscrire de la sorte lors des compétitions organisées par la fédération.

Question : quelle puissance faut il prévoir pour les PC ? Y a-t-il besoin d'une carte graphique spéciale pour le logiciel ?

Réponse : Un document distribué contient toutes les informations nécessaires à ce sujet.

Question : quel est le délai de réception du matériel ?

Réponse : les questions seront posées à l'informaticien. Mais à priori il faudra compter un délai de quinze jours.

M. HOUNKPATIN reprend la parole expliquant que les clubs à 87 % sont utilisateurs de ce mode d'inscription, ils veulent connaître les paiements en ligne. Ceci est à l'étude et devrait être fini d'ici fin avril.

Le Président de la fédération note un avantage supplémentaire. En effet, le timbre licence ne sert plus à rien car il est déjà entré sur la base de données. Il n'y a plus besoin que du passeport et du certificat médical. Par expérience, tous les clubs qui s'inscrivent en compétition nationale le font parfaitement.

28

PRESENTATION DU NOUVEAU SITE OFFICIEL DE LA FEDERATION

Le Président précise que sera procédé à une présentation du nouveau site internet au séminaire de Montpellier.

Son entrée en vigueur est prévue pour la rentrée de la saison 2014/2015.
Une formation pourra être faite pour ce nouveau site pour les ligues et comités départementaux.
Ledit site sera gratuit d'accès aux ligues ainsi qu'aux comités départementaux.

29

QUESTIONS DIVERSES

La fédération a une possibilité d'acheter un espace vide pour la création d'un lot entre la décente du parking et la salle de réunion qui permettrait d'agrandir le siège de la fédération à Montrouge de 60 m2. Il s'agit donc de proposer au syndic de l'immeuble de racheter cet espace, y faire des travaux d'aménagement aux alentours de 70 000 euros et d'avoir un aval de l'Assemblée Générale de 200 000 euros. Le prix du m2 étant de 4500, l'achat de 60 m2 reviendrait à 270 000 euros.

Cet espace supplémentaire est important pour la fédération du fait de l'arrivée de cadres nouveaux ainsi que du remaniement du service des licences, on a besoin de nouveaux bureaux.

Le président demande donc l'autorisation de l'assemblée générale.

Le secrétaire général demande à l'assemblée s'ils possèdent tous les éléments de compréhension et les invite à poser des questions.

En l'absence de question, le secrétaire général passe au vote.

Ce projet est adopté à l'unanimité.

Le président propose que le comité directeur accède à un crédit de 200 000 euros pour financer l'agrandissement précédemment voté. Il prend en exemple la mezzanine construite au pôle de Montpellier de 200 m2, réalisée grâce à une subvention du conseil régional, qui a permis de faire des économies.

Le Secrétaire général reprend la parole et procède au vote pour accéder à un éventuel crédit de 150 000 euros.

Résultat du vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

30

REMISE DES MEDAILLES FEDERALES

Le Secrétaire général prend la parole.

Il appelle tout d'abord Gérard BORESDON président du département du TARN et Garonne exerçant depuis 52 ans au service du karaté.

Le président le félicite et profite de l'occasion pour rendre un hommage à Jean ORMAN, ancien athlète de l'équipe de France qui nous a quitté il y a 3 ans.

M. DIDIER est très heureux de remettre la médaille d'or à M. BORESDON au nom de la fédération.

Le secrétaire général appelle maintenant Antoine DEL BLANCO, président de la ligue Midi Pyrénées. M. DIDIER le félicite d'être son créateur et d'y être encore membre, puis lui remet la médaille d'or de la jeunesse des sports et de l'engagement associatif.

Le secrétaire général appelle enfin Claude PETTINELLA. M. DIDIER fait part à l'assemblée de son parcours exceptionnel à savoir compétiteur en Lorraine à ses débuts, Equipe de France ensuite puis reconversion extraordinaire en cadre d'état à la fédération. Ce dernier a commencé dans les collectivités territoriales et est maintenant au poste de DTN adjoint auprès de la fédération française de karaté et discipline associées. Au nom de la fédération française de karaté il lui remet la Grand-croix, plus haute distinction de notre fédération.

Le secrétaire général clôt l'Assemblée Générale.

Le Président
Francis DIDIER

Le Secrétaire Général
Alcino ALVES PIRES